



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy
C.C.L.L :
C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

Procuration de vote :

Mandants : PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne
Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

CHOIX DE L'ECO ORGANISME EN CHARGE DES SOUTIENS SUR LES EMBALLAGES POUR LA PERIODE 2018-2022

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Le contrat avec l'éco-organisme en charge de la REP sur les emballages arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Le Ministère de l'environnement a souhaité ouvrir la concurrence concernant l'agrément des éco-organismes en charge de la mise en place des soutiens relatifs aux emballages sur la période 2018-2022.

Trois organismes se sont positionnés et ont obtenu cet agrément : les sociétés CITEO (issu de la fusion d'Eco Emballages et Eco Folio), ADELPHE (filiale de CITEO) et LEKO.

La société LEKO a communiqué sur son site internet fin octobre, pour indiquer qu'elle ne serait pas en mesure, faute de financement, de déployer le service. ADELPHE est essentiellement présent dans les zones viticoles.

Dans ce contexte, CITEO est le seul éco-organisme en charge de la redistribution de l'éco-contribution sur les papiers et les emballages.

Il est donc proposé de passer contrat avec la société CITEO pour la période 2018-2022. Il s'agit là d'une continuité car le SYBERT et ses adhérents ont toujours travaillé avec Eco-Emballages.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **le choix de l'éco-organisme CITEO sur la période 2018-2022,**
- **l'autorisation donnée à Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre du contrat avec la société CITEO**

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

